

Statuts de l'association «Nouvelle Unité Universelle » «N.U.U»

Filiale : suisse

Article 1

La `` Nouvelle Unité Universelle `` (Vahdate Novine Djahani) a été enregistrée sous le numéro 1347 à Téhéran/Iran en 1972 et sera enregistrée dans la Fédération Suisse suivant le code civile suisse (ZGB).

Article 2 : Objet social

La «N.U.U» est une organisation qui :

- Est libre de toute implication fanatique, que ce soit sur le plan religieux, social, humain ou idéologique.
- N'a aucun lien avec les conflits extérieurs ou intérieurs en relation avec la religion et la croyance.
- Est contre les activités politiques destructrices, la brutalité et la guerre.
- A pour but le renforcement et le développement de la paix, de l'amour et de l'amitié entre le homme et d'autres êtres vivants, la solidarité entre les religions, les croyances, les opinions et les idéologies.

§1 Connaissance de soi et de Dieu

La connaissance de Dieu à travers la connaissance de soi est enseignée à l'individu et à la société. La reconnaissance de la toute puissance, de la clémence et de la miséricorde de Dieu établie à l'aide de preuves scientifico- philosophiques et de justification sur le renforcement de la croyance dans l'esprit et le coeur des Hommes.

Approfondissement et renforcement de la connaissance de l'Homme sur l'univers et la croyance de Dieu. L'unification de la raison et des derniers progrès scientifiques doit apporter la preuve d'une existence supérieure, caractérisée sans limite (Dieu).

§2 Philosophie et savoir

- L'explication et l'élargissement de la nouvelle philosophie sur la vérité et les secrets de la création (connaissance de soi, de Dieu, monothéisme – amour pour un seul Dieu-) doivent augmenter la reconnaissance et le savoir des hommes. Raison et compréhension doivent être exigées afin d'écarter les sceptiques.

- Reconnaissance du travail des scientifiques, inventeurs et chercheurs qui servent les intérêts de l'humanité.

- Coordination et combinaison du savoir de la religion, élargissement de la bienfaisance et de la prospérité, amélioration et épanouissement de la société, l'équilibre et l'amour sur notre planète par l'inspiration.

- Education et formation de la société, en particulier de la nouvelle génération, avec l'ordre de l'enseignement de la «N.U.U » au travers de valeurs éthiques, de l'individu à la société.

Ces fonctions sont remplies avec l'aide d'enseignant(e)s, professeurs à l'université et de ceux qui sont prêts à investir une partie de leur temps dans la mise en place de cette future société.

Ce projet doit tracer un chemin sûr pour la nouvelle génération, lui permettre d'accéder à la justice et à la vérité et lui offrir un avenir libre de tout fanatisme, de toute guerre ou conflit, de toute haine ou vengeance.

§3 Travail public

Le travail de persuasion doit être réalisé avec l'aide de publication (comme l'édition d'études scientifiques dans une langue compréhensible par tous) en relation avec la nécessité de coopération et de bonne entente parmi tous les Hommes, sans tenir compte des nationalités, des croyances, etc.

Cet objectif doit être atteint avec l'aide de médias tels que les livres, les journaux et Internet, et/ou par l'intermédiaire de conférences et séminaires.

La propagation de ces idées repose sur l'amour et l'affection, ainsi que sur la prévention contre la haine et violence.

§4 Nouvelle façon de penser et spiritualité

- Eclairer les Hommes sur la vérité et l'unité de l'univers par la méditation, l'affection, l'inspiration et des exercices spirituels (hypnotisme, magnétisme, spiritisme).
- Une formation pratique et le développement de l'éthique et de la morale à l'aide de principes issus de toutes les religions sont proposés afin de renforcer la croyance pour que chaque individu responsable prenne conscience de son comportement et de l'expression de ses idées.
- Mise en place d'une façon de penser positive, optimiste et motivante afin d'améliorer et de donner à chacun un sens à son mode de vie.
- Mise en application de mesures pour aider les personnes en difficulté, en considérant les possibilités de chacun et pour réduire les problèmes des Hommes.
- Accepter d'aider quotidiennement les Hommes.
- Favoriser la bienfaisance par l'intermédiaire d'un mode de vie à hautes valeurs morales et éthiques jusqu'à ce que le monde soit glorieux et imprégné de la brillante «N.U.U».

§5 Renforcement de la structure familiale

- Planifier, organiser et déterminer la structure familiale sur la base de principes divins, de la nature humaine et des dernières découvertes scientifiques. La structure familiale est la base et l'élément le plus important d'une société.
- Apprendre et approfondir des principes élémentaires relatifs à l'organisation de la famille, en tenant compte des compétences de l'homme et de la femme, de l'harmonie familiale (en particulier celle des époux), sur le plan, entre autres, financier et matériel.
- Aide proposée aux familles pour l'éducation des enfants, afin d'obtenir une stabilité de la structure familiale sur la base de l'amour et de la confiance.
- Faire connaître les plans d'éducation selon les tranches d'âges et les besoins.
- Favoriser les meilleures méthodes pour répondre aux besoins moraux, psychiques et humains des différentes classes d'âges avec l'aide d'instruments d'éducation culturelle.
- Education continue des enfants afin que les principes suivants soient assimilés et défendus au mieux:
 - Relations sexuelles et solidité du mariage sur la base du respect mutuel.
 - Respect des lois et des normes humaines et divines.
 - Reconnaissance mutuelle, motiver et favoriser les domaines scientifiques.
- Les actes charitables devraient toujours être réalisés en respectant les principes de la «N.U.U».

- Egalité des droits entre hommes et femmes dans la famille et la société, en considérant le rôle central des femmes dans l'éducation des enfants et sa signification pour la société.

- Droit des femmes à choisir librement un partenaire.

§6 Aide sociale

- Enseignement et élargissement des principes hygiéniques et sanitaires. Eviter les actes qui nuisent à l'individu et à la société, répandre les principes de l'aide sociale.

§7 Jour férié

- La «N.U.U.» propose comme jour férié mondial le premier jour du printemps. Le début du printemps représente la période où les éléments naturels se renouvellent et renaissent dans toute leur splendeur. Ce jour férié doit être le premier pas vers le rapprochement des Hommes et des idées.

Article3 : conseil d'administration et organisation.

§8 Membres

- Conseil d'administration :

- Il est constitué d'au moins quatre membres, présentés dans le compte-rendu de la première réunion.

- Affiliation :

Les membres de l'association peuvent être:

Des organisations ou des personnes physiques étant en accord avec les buts de la «N.U.U.», ce qui sera mis sur le papier lors de leur signature du formulaire d'adhésion.

Les membres doivent payer une cotisation annuelle de 30 francs Suisses. Une augmentation de cette cotisation peut être décidée par le conseil d'administration.

- Soutiens :

Des organisations ou des personnes physiques peuvent soutenir la «N.U.U.», et exprimer oralement leur accord avec celle-ci.

§9 Organisation

l'association est composée de :

- Un président, qui est aussi le porte parole de l'association. Toutes les lettres et documents financiers ou administratifs ne sont valables qu'avec la signature du président.

- Un secrétaire pour l'administration, le marketing et les publications.

- Un trésorier

- Un secrétaire général qui dirige le secrétariat.

- Trois membres travaillant avec tous les cotisants.

Les premiers membres du conseil d'administration seront d'abord élus pour un an, puis tous les quatre ans.

Article4 : Financement

§10 La «N.U.U.» est une organisation d'intérêt général. Elle ne sert pas à l'enrichissement de son président ni des membres de son conseil d'administration.

Les frais de l'association seront couverts par les cotisations citées au paragraphe 8, mais aussi par les dons des membres du conseil d'administration, des adhérents ou bien par les soutiens cités dans le paragraphe 8.

Pour la réalisation de ses objectifs, la « N.U.U. » se réserve le droit d'avoir des activités lucratives. Le conseil d'administration a le droit de faire des dons au nom de l'association à d'autres organisations ou personnes, tant que cela est favorable à la « N.U.U. »

Article5 : Réunion des membres

§11 La réunion annuelle des membres a lieu le premier jour du printemps. Le président convoque les membres et détermine le lieu de réunion.

Article6 : Tribunal compétent

§12 Le tribunal compétent pour les dépositions de la « N.U.U. » se trouve à Zurich, en Suisse.

Article7 : Siège de la « N.U.U. »

§13 Le siège de la « N.U.U. » est situé à Zurich, en Suisse.

§14 En outre, l'association est soumise à la loi Suisse.

Ce statut comprend 7 articles et 14 paragraphes.

Ainsi, nous espérons que le développement et l'établissement de la paix, ainsi que le bonheur des Hommes à travers le monde, seront influencés. Nous espérons également que les scientifiques et penseurs approuveront ces démarches.